



COPIL n°2 – Compte-rendu

Wallis, le 25 avril 2014

Projet financé par :



Union Européenne

CONTRACT
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Siège
BP D5,
98848 Nouméa Cedex,
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 26 20 00
Télécopieur : +687 26 38 18

Antenne régionale de Suva
Private Mail Bag,
Suva,
Îles Fidji
Téléphone : +679 337 0733
Télécopieur : +679 337 0021

Antenne régionale de Pohnpei
PO Box Q,
Holonio, Pohnpei, 96941 FM,
États Fédérés de Micronésie
Téléphone : +691 3207 523
Télécopieur : +691 3202 725

Bureau national de coordination
aux Îles Salomon
PO Box 1468
Honiara, Îles Salomon
Téléphone : +677 25543,
+677 25574
Télécopieur : +677 25547

Projet financé par :



Union Européenne

Le comité de pilotage du projet INTEGRE a tenu sa deuxième réunion dans les locaux de l'administration supérieure de Wallis et Futuna, Mata-Utu, île de Wallis, le 25 avril 2014.

Ouverture de la réunion :

Le préfet de Wallis et Futuna a ouvert la réunion. Il a rappelé l'importance des questions environnementales pour le développement économique de Wallis et Futuna. Le Conseil territorial de l'environnement et du développement durable, récemment créé, permet d'évoquer ces sujets avec les élus, les représentants des chefferies coutumières et l'ensemble des acteurs afin, notamment, de créer une prise de conscience sur l'ensemble des sujets liés à la gestion de l'environnement. Les chefferies sont impliquées et compétentes en termes de gestion quotidienne, mais il manque encore une inscription plus globale de Wallis et Futuna dans leur environnement, ainsi qu'une actualisation de l'encadrement juridique de ces questions sur le territoire.

Le gouvernement de Polynésie française a remercié, de la part de l'ensemble des membres du COPIL invités, l'administration supérieure et le service de l'environnement, pour la qualité de l'accueil réservé à la délégation. Il a souligné le rôle d'INTEGRE en termes de partage de savoir-faire et de connaissances.

I ordre du jour et objectifs de la réunion

Après une prise de poste en novembre et le lancement du projet dans les différents sites, l'équipe projet de la CPS a pris connaissance du contexte sur chaque PTOM, rencontré les acteurs impliqués et travaillé à l'identification des enjeux clefs et des activités susceptibles d'être portées par le projet INTEGRE. Enfin, la gouvernance du projet a été adaptée à chaque PTOM.

Ce comité de pilotage vise donc à :

- Présenter le travail effectué par l'équipe depuis son arrivée ;
- Valider les méthodes de travail et les précisions apportées au projet ;
- Valider la structure de gouvernance, tant à l'échelle régionale que pour chacun des PTOM.

La liste des participants est donnée en annexe 1.

II bilan de l'atelier de février (annexe 2)

L'équipe a présenté le bilan de l'atelier technique tenu en février : son organisation, ses apports, les résultats qui ont été obtenus.

Le compte-rendu de cet atelier a été largement diffusé, en français et en anglais.

III points validés par le COPIL

III.1 « visuel » du projet (annexe 2)

Le logo du projet a été formellement validé par le Comité de pilotage.

Il représente, autour du projet symbolisé par un point rouge, l'union des 4 PTOM (points jaunes) ainsi que le lien terre mer (symboles bleu et vert). Les points jaunes et les symboles représentent ainsi des personnes autour d'une table, figurant la gestion participative du projet.

Les modèles de rapport ont été validés également : bandeau CPS en en-tête, inclusion du logo INTEGRE, logo de l'UE en bas de chaque page avec rappel en première page.

La question de l'inclusion des drapeaux des PTOM sur les documents a été évoquée. Il est proposé de ne pas faire figurer les drapeaux sur les documents concernant l'ensemble du projet, mais de laisser cette possibilité aux PTOM pour les actions menées à leur échelle, afin de valoriser l'implication et la participation financière des PTOM.

- ➔ Validation du logo et du modèle de documents INTEGRE.
- ➔ Chaque PTOM pourra, pour les documents liés à la mise en œuvre du projet à son échelle, y inclure son drapeau..

III.2 objectifs et résultats attendus (annexe 3)

III.2a reformulation

Afin de tenir compte de la réalité des PTOM et de la lecture technique faite au cours de l'atelier de février, il est proposé une reformulation des objectifs du projet et des résultats qui en sont attendus (avec notamment une liste de résultats pour chaque objectif spécifique). Les objectifs spécifiques sont au nombre de 4 et concernent respectivement:

- la coopération régionale ;
- la communication ;
- la gouvernance ;
- l'application locale.

Le caractère constructif de ce travail a été souligné, ainsi que son adéquation avec les objectifs énoncés dans la convention, qui n'ont pas été dénaturés.

La question des **indicateurs** à associer à ces résultats a été évoquée : ils seront définis dans le cadre de l'élaboration du cadre logique révisé du projet, comme prévu dans l'annexe II de la convention de financement. Avec l'appui notamment de l'expertise de la cellule stratégique de la CPS, il s'agira de choisir des indicateurs de résultats pertinents permettant de mesurer les apports du projet et d'en faciliter l'évaluation.

- ➔ Validation de la reformulation des objectifs et résultats attendus du projet.

III.2b communication - information

Un plan de communication (lié à l'OS2) sera rédigé à l'échelle du projet, avec une déclinaison pour chaque PTOM. Ceci permettra de garantir la cohérence de la communication sur le projet. L'ensemble sera présenté, pour validation, lors du COPIL de juillet.

L'élaboration du site Internet débutera, avec la société Skazy, le 2 mai, pour une fourniture d'un site test en juillet et un lancement en septembre.

- ➔ Plan de communication : un plan global et des déclinaisons par PTOM.
- ➔ Site Internet : lancement en septembre 2014.

III.3 activités de la composante 1 (Annexe...)

Cette composante est celle de l'appui méthodologique, de la mise en réseau, et de la capitalisation des résultats à l'échelle régionale, répondant à l'objectif général n°1 : « promouvoir la GIZC et renforcer la coopération au niveau régional ».

Le budget alloué par la convention de financement à cette composante est de 1 650 000 € (196,35 millions CFP).

En vue de préparer le plan d'actions INTEGRE, l'équipe a proposé une liste de 6 activités (qui seront déclinées en actions) devant permettre d'atteindre les résultats escomptés, ainsi qu'une ventilation prévisionnelle du budget. **Cette ventilation par activité n'est pas figée mais doit permettre à l'équipe de calibrer les ambitions autour de chaque activité.**

→ A noter : présentation des budgets à faire en devises locales (€ puis correspondance en CFP et en \$NZ).

→ validation des activités proposées pour la composante 1 et de la répartition prévisionnelle du budget associé.

Deux actions potentielles ont été présentées : l'équipe projet souhaite, en effet, avant d'avancer davantage dans la préparation de ces actions, recevoir l'aval du comité de pilotage et disposer ainsi d'une indication sur les orientations souhaitées.

III.3a projet de développement d'un réseau de fermes pilotes « bio »

Présentation de l'action :

Ce projet, porté par la Chambre d'agriculture de Nouvelle Calédonie, vise à mettre en place une ferme pilote « bio » sur chacun des PTOM (NC, WF et PF, le sujet étant encore à l'étude pour PN qui pourrait plutôt profiter des retombées dans un second temps). Ce projet de coopération régionale permettra de renforcer le réseau POET-Com existant et l'intégration des PTOM en son sein par l'organisation d'échanges et de formations à l'attention des agriculteurs et des techniciens des PTOM et ACP du Pacifique.

Les fermes pilotes seront des lieux d'expérimentation, de démonstration et d'échange pour les PTOM et à l'échelle du Pacifique. Leurs sites seront en dehors des sites INTEGRE à l'exception de Wallis.

Le projet devra ainsi permettre, au niveau local, la diffusion des connaissances produites et, au niveau régional, la capitalisation de ces connaissances à travers des référentiels technico-économiques conformes à l'agriculture biologique.

Les partenaires pressentis sont :

- pour le Pacifique : le réseau POET-Com (CPS)
- pour la Nouvelle-Calédonie : le Lycée agricole de Donevan à Houaïlou, l'association Bio-calédonia, l'ADECAL
- pour Wallis-et-Futuna : le Lycée agricole, la chambre d'agriculture,
- pour la Polynésie Française : la chambre d'agriculture

Budget prévisionnel et financement :

Le budget prévisionnel est de l'ordre de 90 M CFP / 760 000 € sur 4 ans, décomposé en :

- 30 M CFP / 250 000 € pour la mise en réseau - financé sur la composante 1 / activité C1.2 ;
- 20 M CFP / 170 000 € par ferme pilote (assistance technique + investissement) - financé sur la composante 2 / volet non réparti
- → ceci induit une attribution aux trois PTOM (WF, NC et PF), dès 2014, de 450 000 € sur les 1 258 400 € non répartis par les conventions.

Discussion :

L'accord de Pitcairn sur la pertinence de l'action a été confirmé en préparation de la réunion. La participation concrète sera à étudier (choix d'un site d'expérimentation ou capitalisation des retombées).

Pour WF, le manque de moyens de la CCIMA (Chambre de commerce, d'industrie, des métiers et de l'artisanat) sur les sujets agricoles est mentionné, le lycée étant essentiellement financé sur un budget Etat. La motivation de la CCIMA a cependant été soulignée et le lien entre cette action et la recherche de la valorisation des déchets a été mis en avant.

Le caractère pérenne de cette action sera assuré par plusieurs points :

- les partenaires pressentis sont déjà investis sur ces thématiques, ce qui est une garantie de leur implication sur le long terme à la suite du projet
- l'implication de lycées garantit la formation des futurs agriculteurs
- le réseau POET-Com est déjà bien établi.

Il est indiqué que, compte tenu de la durée du projet (4 ans), le renforcement de dynamiques existantes est plus structurant et plus opérationnel qu'une création *ex nihilo* de l'action : l'investissement est plus réduit et les résultats, plus immédiatement obtenus, seront profitables aux sites pilotes.

Le choix de fermes hors sites pilotes INTEGRE a ainsi été justifié :

- en PF par le fait que la capitalisation sera plus aisée si l'action est basée sur une dynamique déjà existante mais à renforcer ;
- en NC en raison de l'intérêt de travailler avec le lycée agricole.

Enfin, la Commission européenne a manifesté son intérêt pour visiter les sites proposés par les chambres d'agriculture, en réponse à une suggestion de la Nouvelle Calédonie.

→ validation de la pertinence de l'action et du budget prévisionnel.

III.3b participation des PTOM à la plate-forme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe

Présentation de l'action (voir document de présentation) :

Les sessions annuelles de cette plateforme réunissent les États et Territoires, les partenaires du développement, les bailleurs de fonds, la société civile et le secteur privé, en vue d'échanger des expériences et des connaissances utiles pour renforcer la résilience des populations insulaires face aux catastrophes. Sa prochaine réunion est prévue du 2 au 4 juin 2014 à Suva.

Une stratégie en faveur d'un développement résistant aux catastrophes et aux risques climatiques est en cours de définition depuis 2011, et la réunion 2014 constituera une étape clef dans sa validation (les étapes suivantes seront celles de sa validation par les

membres de la CPS, puis par ceux du PROE, et enfin par le Forum des îles du Pacifique).

La participation des PTOM à cette plate-forme avait jusqu'ici été financée *via* le fonds Pacifique. Ce financement a pris fin sans que ne soit prévu un relais. Celle des ACP est assurée *via* le projet 10e FED ACP-Pacifique: « *Building Safety and Resilience in the Pacific* » qui a commencé en septembre 2013 et a une durée de 55 mois.

L'appui d'INTEGRE à la participation des PTOM à cette plate-forme répondrait donc aux objectifs de la composante 1 (intégration et de renforcement des réseaux régionaux, à l'échelle du Pacifique), dans le cadre d'une action visant à assurer le lien entre la GIZC et la prévention des risques.

Budget :

Cette année, comme l'année passée, la réunion de la plate-forme est couplée à celle des directeurs de la sécurité civile / gestion des risques. Les deux réunions couplées se dérouleront à Suva du 2 au 4 et les 5 et 6 juin respectivement. Le financement du déplacement des représentants des PTOM (4 PTOM : NC, PF, WF, PN) aux deux réunions représenterait, pour les réunions de 2014, un montant total de 1 MF (8 600 €) environ.

Cette proposition de participation s'explique par la tenue de la réunion en juin, soit avant la validation des plans d'action (COFIL prévu en juillet) : il s'agit donc de savoir si ce financement peut être anticipé.

Discussion :

L'intérêt de la mise en valeur et du renforcement du lien entre GIZC, prévention des risques et amélioration de la résilience a été souligné. La pertinence de la valorisation de cette thématique, dans le cadre du projet INTEGRE, a été reconnue. Toutefois, la décision du financement par INTEGRE de la participation des responsables de la prévention des risques à cette plateforme nécessite une réflexion préalable et un cadrage.

D'une part, les participants pressentis sont chargés de la protection civile (gestion des crises) et non de la prévention. De plus, en PF et à WF, il s'agit d'un représentant de l'Etat, et non du territoire.

D'autre part, si l'incitation à participer que constitue la prise en charge des PTOM est reconnue, la question de la capacité, pour ces derniers, à assurer le financement de leur représentation est posée.

De fait, la question des conséquences d'une absence de participation à cette session est posée : cela briserait la dynamique engagée mais, à ce stade des travaux, la présence des PTOM à la réunion de juin 2014 sera sans effet sur la rédaction de la stratégie qui doit y être validée.

Le COFIL décide donc, compte-tenu des délais et de la répartition des compétences en matière de sécurité civile et de gestion des risques, de ne pas prendre en charge les représentants des PTOM qui devront trouver des moyens propres pour y participer.

Cependant, le COFIL convient de l'intérêt pour les PTOM et pour le projet INTEGRE d'être impliqués dans cette dynamique régionale et cette stratégie qu'il convient de suivre. Ainsi, les modalités d'implication des services chargés de la prévention des risques dans le cadre d'INTEGRE devraient être étudiées.

D'une manière générale, il a été suggéré à la CPS d'inclure tous les PICT (y compris PTOM) lors de la mise en place de tels projets à l'échelle régionale.

- ➔ confirmation de l'intérêt de la thématique « apports de la GIZC à la prévention des risques »
- ➔ pas de validation à ce stade du financement par INTEGRE de la participation à la session 2014 de tous les PTOM - envoi d'une coordinatrice
- ➔ actions à mener :
 - *identification des personnes pressenties pour participer*
 - *rapprochement des coordinatrices vers celles-ci*
 - *vérification de la possibilité des PTOM de participer sur fonds propres*
 - *vérification de la possibilité de financement extérieur autre qu'INTEGRE*
 - *présentation d'INTEGRE par une coordonnatrice lors de la session 2014*
 - *élaboration d'une action sur le thème des liens GIZC/prévention.*

III.4 Méthode de construction des plans d'actions par site (Annexe 6)

L'équipe a préparé et soumis à la validation du COPIL un guide d'élaboration des plans d'actions par site comprenant une liste de critères de sélection des activités basée sur les critères de sélection des sites pilotes énoncés dans les conventions.

- ➔ validation de la méthode de travail et des critères.

III.5 document de présentation du projet (Annexe 7)

Un document de communication en 4 pages est en cours d'élaboration. Il visera à présenter le projet, ses objectifs et résultats attendus (page 1), les sites pilotes (double-page centrale), les actions transversales et les principes de la GIZC, ainsi qu'à fournir les contacts des coordonnatrices (page 4).

- ➔ validation de la structure du document.

IV Pistes de travail par site (Annexe 8)

L'état d'avancement de la définition des plans d'actions par site a été présenté, l'objectif étant de s'assurer que les directions prises sont conformes aux termes des conventions (financement et contribution).

La situation de la Nouvelle Calédonie, en termes de calendrier, a été soulignée : les exécutifs actuels des provinces vont changer et les plans préparés seront présentés aux nouveaux exécutifs des provinces et au nouveau gouvernement en juin-juillet.

Les actions de soutien transversal aux démarches existantes ou de rédaction de plans de gestion intégrée dans les sites n'en disposant pas visent à garantir des effets à long

terme du projet. Elles permettraient d'inscrire le projet dans la durée, à l'aide d'une capitalisation sur les actions menées, d'un appui méthodologique aux acteurs et d'échanges et apports mutuels entre les diverses démarches engagées.

- ➔ validation de la pertinence des pistes de travail.
- ➔ intérêt d'un travail de mise en cohérence et de capitalisation (plans de gestion intégrée, accompagnement groupé des démarches).

V Gouvernance globale du projet (Annexe 9)

Un document global, offrant une lecture synthétique des conventions, a été présenté. Il vise, en 5 parties, à préciser la manière dont le projet est piloté et mis en œuvre. Il constituera la base d'un document de référence permettant une présentation aisée et complète de l'organisation et du fonctionnement du projet (instances mises en place, gouvernance, documents de cadrage, etc.).

Outre les instances prévues par les conventions, dont les appellations, compositions et rôles ont été précisés, des structures d'appui techniques ont été proposées, sous des appellations spécifiques propres à chaque PTOM. Ces structures, composées de techniciens locaux et animées par les coordonnatrices, sont les « bras armés » des instances décisionnelles des PTOM.

La notion de « coordonnateur de site » a également été introduite afin de permettre la désignation d'un référent (structure ou personne) sur chacun des sites, en tant que de besoin.

Il sera utile de disposer du retour d'expérience de la Commission européenne en ce qui concerne les procédures de mise à disposition de fonds à l'attention d'opérateurs. Réciproquement, les règles et procédures de la CPS seront clairement exposées à la CE afin d'assurer une mise en œuvre transparente et de garantir le contrôle financier du projet.

Il a été rappelé que l'annexe II de la convention de financement prévoit la révision du cadre logique indicatif y annexé. C'est ce cadre logique révisé (qui sera présenté au COPIL 3 de juillet 2014) qui servira de référence pour le suivi et l'évaluation du projet.

- ➔ validation du document de précision des conventions.
- ➔ document de référence à construire sur cette base.

VI Déclinaison par PTOM (Annexe 10)

VI.a services techniques référents

Les services techniques référents de la PF, de WF et de PN avaient été désignés lors de l'élaboration des conventions, en accord avec les PTOM.

Le choix du service de l'environnement à WF et de la direction de l'environnement en PF en tant que structures d'accueil des coordinatrices, présente de nombreux avantages :

- Pertinence et transversalité des missions de ces services au regard des objectifs du projet

- Implication de ces services dans la définition du projet
- Facilitation des contacts avec les différents acteurs pour les coordonnatrices (connaissance du fonctionnement institutionnel des PTOM et des acteurs impliqués)

La situation de la Nouvelle Calédonie a été présentée plus en détail en raison des particularités induites par son organisation institutionnelle, conférant à chacune des trois provinces les compétences en matière environnementale.. Ainsi, pour la NC :

- le service de coopération régionale et d'action extérieure est le représentant de l'ordonnateur territorial, qui signera le protocole d'accord
- le conservatoire des espaces naturels (CEN) est le service technique référent, mandaté par les trois Provinces pour participer au COPIL
- les Provinces sont les coordonnateurs de chacun des sites.

A la différence de la PF ou de WF, le CEN n'accueille pas la coordonnatrice NC, qui reste basée à la CPS. Ceci est lié à la désignation tardive du CEN et à sa localisation (Koné), moins centrale que Nouméa. Des liens étroits et fréquents sont assurés entre la coordonnatrice, le CEN et les provinces. En réponse à l'inquiétude de la Commission relative à la pérennisation de l'action d'INTEGRE après le départ de la coordinatrice, la légitimité du CEN a été illustrée par ses modalités de création et son mandat : le CEN été créé à l'initiative des provinces pour gérer les dossiers transversaux « Patrimoine mondial » et « forêt sèche » et il a vocation à coordonner leurs actions sur les questions environnementales. C'est à la demande des provinces qu'il a été désigné comme service technique référent pour le projet.

VI.b comités locaux

L'utilisation, autant que possible, de structures déjà existantes, présente un intérêt en termes d'économie mais aussi et surtout en termes de pérennisation.

La fréquence des réunions des comités locaux et des structures d'appui techniques n'a pas été fixée et doit rester souple. L'absence de prise en charge de leurs coûts de fonctionnement par le projet a été confirmée.

→ validation des structures de gouvernance par PTOM.

Date et lieu du prochain COPIL :

Nouméa, fin de **semaine du 15 juillet** (date à fixer en fonction de l'optimisation des trajets).

Liste des annexes :

- annexe 1 : liste des participants
- annexe 2 : bilan de l'atelier de février
- annexe 3 : « visuel » du projet
- annexe 4 : objectifs et résultats attendus
- annexe 5 : activités de la composante 1
- annexe 6 : méthode de construction des plans d'actions par site
- annexe 7 : document de présentation du projet
- annexe 8 : pistes de travail par site
- annexe 9 : gouvernance globale du projet
- annexe 10 : déclinaison par PTOM. *NB : les comptes rendus des CCTT des PTOM sont également joints au présent document.*



Liste des pièces jointes :

- comptes rendus des CCTT des PTOM/structures de gouvernance adoptés



Annexe 1 : liste des participants au deuxième comité de pilotage, Wallis, 25 avril 2014 :

Membres votants du Comité de pilotage :

- Ordonnateur territorial – Wallis et Futuna : M. Michel Aubouin, Préfet, administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna
- Pour l'Ordonnateur régional suppléant et l'Ordonnateur territorial – Polynésie française : Mme Nicole Lévesques, adjointe au chef de la délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique
- Pour l'Ordonnateur territorial – Nouvelle Calédonie : Mme Peggy Roudaut, ordonnateur suppléant du FED, adjointe au chef du service de la coopération régionale et relations extérieures
- Pour le service technique référent – Wallis et Futuna : M. Atoloto Malau, chef du service de l'environnement

Membres observateurs :

- M. Efstratios Pegidis, chef du bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique
- Monsieur Yves Horala, bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique
- M. Olivier Auguin, conseiller en planification, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
- Mme Caroline Vieux, coordonnatrice INTEGRE pour la Polynésie française
- Mme Julie Petit, coordonnatrice INTEGRE pour Wallis et Futuna
- Mme Delphine Leguerrier, coordonnatrice du projet, coordinatrice INTEGRE pour Pitcairn

Observateurs :

- M. Petelo Hanisi, président de l'assemblée territoriale de Wallis et Futuna
- M. Pierre Simunek, secrétaire général, sous-préfet de Wallis et Futuna
- Mme Sulia Folokia, chef du service de coordination des politiques publiques et du développement
- Mme Falakika Tuhimutu, adjointe au chef du service de l'environnement.



INTEGRE

COPIL n°2 – relevé de décisions

Wallis, le 25 avril 2014

Projet financé par :



Union Européenne

Projet financé par :



Introduction :

Le comité de pilotage du projet INTEGRE a tenu sa deuxième réunion dans les locaux de l'administration supérieure de Wallis et Futuna, Mata-Utu, île de Wallis, le 25 avril 2014.

Le préfet de Wallis et Futuna a ouvert la réunion et a rappelé l'importance des questions environnementales pour le développement économique de Wallis et Futuna. Le gouvernement de Polynésie française a remercié, de la part de l'ensemble des membres du COPIL invités, l'administration supérieure et le service de l'environnement, pour la qualité de l'accueil réservé à la délégation. Il a souligné le rôle d'INTEGRE en termes de partage de savoir-faire et de connaissances

Objectifs de ce comité de pilotage (COPIL) :

Après une prise de poste en novembre et le lancement du projet dans les différents sites, l'équipe projet de la CPS a pris connaissance du contexte de chaque PTOM, rencontré les acteurs impliqués et travaillé à l'identification des enjeux clefs et des activités susceptibles d'être portées par le projet INTEGRE. Enfin, la gouvernance du projet a été adaptée à chaque PTOM.

Ce comité de pilotage visait donc à :

- Présenter le travail effectué par l'équipe depuis son arrivée ;
- Valider les méthodes de travail et les précisions apportées au projet ;
- Valider la structure de gouvernance, tant à l'échelle régionale que pour chacun des territoires.

La liste des participants est fournie en **annexe 1**.

Les activités menées pendant ces premiers mois ont été présentées. Le support de présentation fourni en pièce jointe dresse notamment le bilan de l'atelier technique tenu en février (organisation, apports, résultats) – **annexe 2**.

Le présent relevé de décision (tableau ci-dessous) vise à faire état des validations faites par le comité de pilotage. Un compte rendu plus détaillé de cette session est disponible sur demande. Il est illustré par les **annexes 3 à 8**.

Date et lieu du prochain COPIL : Nouméa, fin de semaine du 15 juillet (date à fixer en fonction de l'optimisation des trajets aériens).

Liste des annexes :

- annexe 1 : liste des participants
- annexe 2 : bilan de l'atelier de février
- annexe 3 : « visuel » du projet
- annexe 4 : objectifs et résultats attendus
- annexe 5 : activités de la composante 1
- annexe 6 : méthode de construction des plans d'actions par site
- annexe 7 : document de présentation du projet
- annexe 8 : pistes de travail par site
- annexe 9 : gouvernance globale du projet
- annexe 10 : déclinaison par PTOM. *NB : les comptes rendus des CCTT des PTOM sont également joints au présent document.*

Liste des pièces jointes :

- comptes rendus des CCTT des PTOM/structures de gouvernance adoptées

thème	proposition	Discussion, notes	décision
Visuel du projet	Logo et modèles de rapports Annexe 3	Inclusion des drapeaux des PTOM, afin de valoriser l'implication et la participation financière des PTOM	Validation du logo et du modèle de documents INTEGRE. Chaque PTOM pourra, pour les documents liés à la mise en œuvre du projet à son échelle, y inclure son drapeau
Reformulation des objectifs et résultats	Quatre objectifs spécifiques concernant : la coopération régionale, la communication, la gouvernance, l'application locale. Annexe 4	Travail constructif en adéquation avec les objectifs énoncés dans la convention, qui n'ont pas été dénaturés. Les indicateurs à associer aux résultats seront définis dans le cadre logique du projet, en cours de révision.	Validation de la reformulation des objectifs et résultats attendus du projet
Composante 1	liste de 6 activités (à décliner en actions) + ventilation prévisionnelle du budget. Annexe 5	<i>Cette ventilation par activité n'est pas figée mais doit permettre à l'équipe de calibrer les ambitions autour de chaque activité</i>	Validation des activités proposées pour la composante 1 et de la répartition prévisionnelle du budget associé
Développement d'un réseau de fermes pilotes « bio »	Demande de validation du principe de cette action (permettre d'engager le travail de finalisation et de programmation dans le plan INTEGRE). Le budget prévisionnel est de 760 000 € (250 000 € sur la composante 1, 170 000 € par territoire sur le reliquat non réparti)	Caractère pérenne de l'action: <ul style="list-style-type: none"> - partenaires pressentis déjà investis sur ces thématiques, - implication de lycées - réseau POET-Com déjà établi. Choix de fermes hors sites pilotes INTEGRE: <ul style="list-style-type: none"> - PF : capitalisation plus aisée si l'action est basée sur une dynamique déjà existante; - NC : travail avec le lycée agricole 	Validation de la pertinence de l'action et du budget prévisionnel
Participation des PTOM à la plateforme océanienne	Proposition d'appui d'INTEGRE à la participation des PTOM à la plateforme, (valorisation de la contribution des démarches de GIZC à la	Questionnement sur les participants pressentis : responsables de la prévention des risques ou représentants de la	Confirmation de l'intérêt de la thématique « apports de la GIZC à la prévention des risques »

<p>pour la gestion des risques de catastrophe</p>	<p>construction de la résilience des milieux) Annexe 5</p>	<p>protection civile ? représentants de l'Etat et non des territoires ? Capacité des PTOM à assurer le financement de leur représentation ? Financement possible par un autre moyen extérieur qu'INTEGRE ? Conséquences d'une non-participation à la session alors que la contribution à la rédaction de la stratégie a été assurée ? Retombées positives sur le programme INTEGRE à vérifier</p>	<p>Pas de validation à ce stade du financement par INTEGRE de la participation à la session 2014 de tous les PTOM - envoi d'une coordinatrice Actions à mener : <ul style="list-style-type: none"> • <i>identification des personnes pressenties pour participer</i> • <i>rapprochement des coordinatrices et de ces représentants</i> • <i>vérification de la possibilité des PTOM de participer sur fonds propres</i> • <i>vérification de la possibilité de financement extérieur autre qu'INTEGRE</i> • <i>présentation d'INTEGRE par une coordonnatrice lors de la session 2014</i> • <i>élaboration d'une action sur le thème des liens GIZC/prévention.</i> </p>
<p>Méthode de construction des plans d'action par site</p>	<p>Guide d'élaboration avec liste de critères de sélection des activités basée sur les critères de sélection des sites pilotes énoncés dans les conventions Annexe 6</p>		<p>Validation de la méthode de travail et des critères</p>
<p>Document de présentation du projet</p>	<p>Doc. de communication en 4 pages : <ul style="list-style-type: none"> - 1 : le projet, ses objectifs et résultats attendus - centre : les sites pilotes - 4 : actions transversales, principes de la GIZC, + contacts. Annexe 7</p>		<p>Validation de la structure du document</p>
<p>Pistes de travail par</p>	<p>Etat d'avancement de la définition des plans</p>	<p>Point de situation sur le calendrier en NC</p>	<p>Validation de la pertinence des pistes</p>

site	d'actions par site Objectif : s'assurer que les orientations sont conformes aux termes des conventions Annexe 8	Intérêt de l'appui méthodologique et de la capitalisation	de travail
Gouvernance globale du projet	Document global en 5 parties, compléments ou précisions techniques aux conventions, dont : <ul style="list-style-type: none">- structures d'appui techniques (appellations spécifiques propres à chaque PTOM), composées de techniciens locaux, animées par les coordonnatrices- notion de « coordonnateur de site » structure ou personne référente sur chacun des sites, en tant que de besoin Annexe 9 et document de séance	Echange à prévoir : retour d'expérience de la Commission européenne sur les mises à disposition de fonds / exposé des règles et procédures de la CPS (garantie du contrôle financier). Révision du cadre logique indicatif annexé prévue par la Convention (annexe II). Il servira de référence pour le suivi et l'évaluation du projet	Validation du document de précision des conventions. Document de référence à construire sur cette base.
Déclinaison par PTOM	Présentation des choix effectués par chaque PTOM : <ul style="list-style-type: none">- service technique référent (choix déjà effectués pour PN, WF et PF, identification du CEN pour la NC)- composition et rôle des CCTT- coordonnateurs de sites Annexe 10 et documents joints	Services techniques référents : <ul style="list-style-type: none">- avantage des choix en PF et à WF, les services accueillant les coordinatrices- intérêt du CEN pour la NC, dont la légitimité est illustrée par son mandat et les modalités de sa création (garantie de la pérennisation de l'action d'INTEGRE)	Validation des structures de gouvernance par PTOM

Points supplémentaires d'information :

- Un plan de communication sera rédigé à l'échelle du projet, avec une déclinaison pour chaque PTOM. Ceci permettra de garantir la cohérence de la communication sur le projet. L'ensemble sera présenté, pour validation, lors du COPIL de juillet ;
- L'élaboration du site Internet débutera, avec la société Skazy, le 2 mai, pour une fourniture d'un site test en juillet et un lancement en septembre ;

Annexe 1 : liste des participants :

Membres votants du Comité de pilotage :

- Ordonnateur territorial – Wallis et Futuna : M. Michel Aubouin, Préfet, administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna
- Pour l'Ordonnateur régional supérieur et l'ordonnateur territorial – Polynésie française : Mme Nicole Lévesques, adjointe au chef de la délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique
- Pour l'Ordonnateur territorial – Nouvelle Calédonie : Mme Peggy Roudaut, ordonnateur suppléant, adjointe au chef du service de la coopération régionale et relations extérieures
- Pour le service technique référent – Wallis et Futuna : M. Atoloto Malau, chef du service de l'environnement

Membres observateurs :

- M. Efstratios Pegidis, chef du bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique
- Monsieur Yves Horala, chef du bureau de la Commission européenne pour els PTOM du Pacifique
- M. Olivier Auguin, conseiller en planification, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
- Mme Caroline Vieux, coordonnatrice INTEGRE pour la Polynésie française
- Mme Julie Petit, coordonnatrice INTEGRE pour Wallis et Futuna
- Mme Delphine Leguerrier, coordonnatrice du projet, coordinatrice INTEGRE pour Pitcairn

Observateurs :

- M. Petelo Hanisi, président de l'assemblée territoriale de Wallis et Futuna
- M. Pierre Simunek, secrétaire général, sous-préfet de Wallis et Futuna
- Mme Sulia Folokia, chef du service de coordination des politiques publiques et du développement
- Mme Falakika Tuhimutu, adjointe au chef du service de l'environnement.